

Le débat public s'est récemment emparé de la question du consentement. Pourtant, si les manifestations citoyennes ont suscité de nombreuses réflexions littéraires, sociologiques et philosophiques, le droit public, au contraire demeure relativement indifférent à ces questionnements.

Le consentement est pourtant une notion juridique centrale, saisie en particulier par le droit privé sous l'angle du droit des obligations : il s'agit à la fois de la manifestation et de l'accord des volontés. Par contraste, le droit public est volontiers présenté comme opposé à l'idée de consentement. Ainsi le Conseil d'État a érigé le privilège du préalable, qui permet à l'administration de passer outre le consentement des destinataires de ses décisions, comme la « règle fondamentale du droit public ».

Pourtant, la personne privée, dans ses différentes incarnations, est régulièrement invitée à exprimer son consentement : le contribuable consent à l'impôt ; l'administré est de plus en plus associé au processus d'élaboration des décisions administratives, lorsqu'il n'est pas le cocontractant de l'administration ; les instruments constitutionnels d'expression de la volonté du citoyen, à l'instar du référendum d'initiative partagée, se développent... De même, la personne publique est susceptible de consentir, lorsqu'elle exprime activement une adhésion à une action ou un projet ou, passivement, une non-opposition. Les diverses manifestations de son action pourraient être envisagées sous cet angle.

Cette journée d'étude propose d'interroger, à partir de l'analyse des différentes manifestations de la notion de consentement dans le champ du droit public, la possibilité de penser de manière autonome et unitaire la notion de consentement.

Les actes de cette journée d'étude feront l'objet d'une publication sous la forme d'un ouvrage collectif.



**École doctorale de droit Paris 1
Département de droit public interne**

Journée d'étude

CONSENTEMENT ET DROIT PUBLIC

Mardi 22 septembre 2020 – Salle 1 du Centre Panthéon

Sous la direction scientifique de Louise Fort et Jean-Baptiste Guyonnet



Entrée libre sous réserve des places disponibles
Contact : EcoDoc.Droit-Public@univ-paris1.fr

Programme de la journée

9h00 - *Accueil et ouverture.*

Allocutions d'ouverture :

David Capitant, *Professeur à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et directeur de l'École doctorale de droit.*

Olivier Renaudie, *Professeur à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et directeur du département de droit public interne de l'École doctorale de droit.*

Louise Fort et Jean-Baptiste Guyonnet, *Doctorants en droit public à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne.*

Propos introductifs

« Le consentement : réflexions introductives » : Étienne Picard, *Professeur émérite de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne.*

9h30 - **Partie I : Le droit public et le consentement de la personne publique**
Sous la présidence d'Étienne Picard, *Professeur émérite de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne.*

Les personnes publiques consentantes

« Le consentement de l'État en droit international public » : Philippe Coleman, *Docteur en droit public de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne.*

« Le consentement entre personnes publiques : l'exemple de la coopération entre collectivités territoriales » : Rémi Poirot, *Doctorant en droit public à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne.*

L'expression du consentement

« L'expression du consentement de l'administration par le silence » :
Armand Desprairies, *Maître de conférences à l'Université de Reims Champagne-Ardenne.*

14h00 - **Partie II : Le droit public et le consentement de la personne privée**
Sous la présidence de Lucie Cluzel-Métayer, *Professeure à l'Université Paris Nanterre.*

La place du consentement de la personne privée

« Consentement du citoyen et fondement de la démocratie » : Arthur Gaudin, *ATER en droit public à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne.*

« Droit public et consentement de la personne privée : regards croisés sur le droit d'asile » : Maxence Christelle, *Maître de conférences à l'Université de Picardie Jules Verne.*

« Le consentement et le contrat administratif » : Hélène Hoepffner, *Professeure à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne.*

Les figures de la personne privée

« Le consentement du contribuable : le consentement à l'impôt » : Solange Darrigo, *Doctorante en droit public à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne.*

« Le consentement du citoyen : les instruments constitutionnels d'expression de l'adhésion des citoyens » : Ioannis Michalis, *Docteur en droit public de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne.*

« Le consentement du malade et le service public hospitalier » :
Jean-Baptiste Guyonnet, *Doctorant en droit public à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne.*

Propos conclusifs

Maryse Deguerge, *Professeure émérite de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne.*